



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF 2 AU MARCHÉ DE  
RENOVATION DES FAÇADES DE L'ÉCOLE  
ÉLÉMENTAIRE DE L'OUEST LOT 2  
MENUISERIES EXTERIEURES PASSE AVEC LA  
SOCIÉTÉ MPO FENETRES SAS**

**DÉCISION N° DM-23-387  
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire,

**VU** la décision n° DM-23-275 du 04 juillet 2023 de signer le marché de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'ouest lot 2 menuiserie extérieure pour un montant forfaitaire de 740 759€ HT (888 910,80€ TTC) ;

**CONSIDÉRANT** des erreurs matérielles figurant aux articles 4.2 et 8 du cahier des clauses administratives du présent marché concernant la clause de paiement et de garantie.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient en conséquence de modifier les clauses de paiement et de garantie du marché.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société MPO Fenêtres SAS domiciliée au Parc. d'activités du Londeau – BP 309- 61 009 ALENCON Cedex – représentée par M. DANTONI Albert, l'acte modificatif n°1 au marché de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'ouest – lot 2 Menuiseries extérieures.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

**Signé**

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231017-lmc1H11243H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/10/2023  
Date de Publication : 17/10/2023